



## Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous-préfecture d'Argenteuil

23 AVR. 2024

\*\*\*\*\*

ARRIVEE

DATE DE LA CONVOCATION : 10 avril 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 13		
EN EXERCICE : 13	PRESENTS : 7	VOTANTS : 10

Le mardi 16 avril 2024, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Monique LAMOUREUX, Vice-Présidente du CCAS.

**Etaient présents :**

Monique LAMOUREUX, Landry PERQUIS, Manuela MELO, Lucien SAN-BIAGIO, Claude VOGLER, Danièle COLOMBIER, Hélène ELHANI,

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Jean-Noël CARPENTIER donne procuration à Monique LAMOUREUX,  
Miloud GOUAL donne procuration à Landry PERQUIS,  
Uriell MARQUEZ donne procuration à Hélène ELHANI,

**Excusé(e)s :**

Christine DENIS, Odile CANTIN, Anissa BOUGEANT,

**Secrétaire :**

Monsieur JOSSE, Directeur du CCAS.

\*\*\*\*

**Objet : Approbation du Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023**

Madame Monique LAMOUREUX, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, expose au Conseil d'administration ce qui suit :

Le compte de gestion reprend l'ensemble des écritures réellement réalisées en dépenses et recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Ce document est réalisé par le Comptable public. Le compte de gestion et compte administratif doivent retracer les mêmes opérations au centime d'euro près.

Les résultats du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023, établi par le comptable, s'élèvent à :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2023	14 131.68 €	803 703.68 €	817 835.36 €
RECETTES 2023	14 276.75 €	820 538.35 €	834 815.10 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>145.07 €</b>	<b>16 834.67 €</b>	<b>16 979.74 €</b>
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2022)	25 999.15 €	42 893.75 €	68 892.90 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>26 144.22 €</b>	<b>59 728.42 €</b>	<b>85 872.64 €</b>

Le compte de gestion 2023 est donc conforme au compte administratif 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 et le déclare en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2023,

DECIDE de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2023	14 131.68 €	803 703.68 €	817 835.36 €
RECETTES 2023	14 276.75 €	820 538.35 €	834 815.10 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>145.08 €</b>	<b>16 834.67 €</b>	<b>16 979.74 €</b>
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2022)	25 999.15 €	42 893.75 €	68 892.90 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>26 144.22 €</b>	<b>59 728.42 €</b>	<b>85 872.64 €</b>

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Par délégation du Président,  
La Vice-Présidente du CCAS,

  
Monique LAMOUREUX



Mis en ligne sur le site de la  
ville le : 25/04/2024